

QUE FAIRE QUAND VOUS ARRIVEZ SUR LA COMMUNE ?

Vous arrivez à Casson ?

Pensez à effectuer vos démarches administratives...

• Changement d'adresse :

> En préfecture : pour votre carte grise

> Dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil des données (Treillières, Couëron, Orvault, Nantes...) : pour votre carte d'identité et votre passeport.

• Inscription sur les listes électorales

Après de l'accueil de la mairie ou en ligne sur www.service-public.fr 

• Carte de déchetterie

A retirer en mairie sur présentation de votre justificatif de domicile

• Bac d'ordures ménagères

Demande à effectuer auprès de la [Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres](#)

(les sacs jaunes sont à disposition à l'accueil de la mairie)

BIENVENUE !

Une matinée d'accueil des nouveaux arrivants est organisée tous les deux ans, en juin. Elle se déroule habituellement le même jour que celui du Forum des Associations de la commune.


Elle permet de présenter la commune aux nouveaux Cassonnais et d'établir le contact avec les élus et les services.

Vous êtes nouvel arrivant à Casson? Inscrivez-vous à cette matinée d'accueil au 02.40.77.62.46



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

 02 40 77 62 46

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h

